

Laval, 12 mars 2024

Monsieur le Principal
Madame la Conseillère Principale d'Éducation

à

Mesdames et Messieurs
les Parents d'Élèves de 3^{ème}

Madame, Monsieur,

L'établissement organise des séances d'éducation à la sexualité dans le cadre du programme du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et de l'environnement, et de la circulaire de 2018 (extrait ci-dessous).

Circulaire n°2018-111 du 12-9-2018

« L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. »

Ces séances sont encadrées par des personnels formés à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

Thème : le cyberharcèlement, le consentement

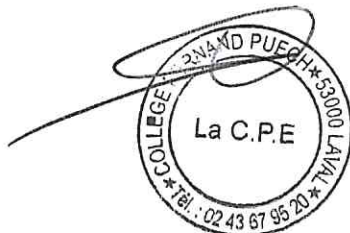
Intervenants : la troupe de théâtre AMY et Madame GARZENNE, infirmière scolaire

Date : mercredi 17 avril 2024 :

- 09H15 - 10H10 : 3^{ème} C - salle A3
- 10H30 - 11H20 : 3^{ème} B - salle A3
- 11H25 - 12H20 : 3^{ème} A - salle A3

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Séverine BRUNEAU



Xavier DELAUBERT

